

12 janvier 2018 (mail envoyé par le formulaire en ligne)

Madame la Maire,

Voici, en synthèse et sans prétendre à l'exhaustivité, ce que je retiens de la réunion du 17/12/2018.

Madame la Maire a affirmé à plusieurs reprises qu'un des objectifs de la ZAC est d'empêcher qu'un particulier puisse "construire ce qu'il veut quand il veut". Dans la mesure où toute nouvelle construction doit respecter le PLU, cette affirmation de la Maire n'est pas de nature à calmer nos inquiétudes quant à l'éventuelle construction d'immeubles de 5 niveaux (RDC+3 niveaux+attique) sur une ou des parcelles voisines de nos maisons. En effet, il nous est indifférent qu'un Immeuble de 17 mètres, en conformité avec l'actuel PLU, soit construit à l'initiative d'un particulier ou de la municipalité: le résultat serait tout aussi désastreux pour nous.

Ainsi, et afin de nous rassurer et de nous protéger durablement des aléas politiques, il s'agit de définir ou plutôt redéfinir les règles relatives aux constructions sur les secteurs ou parcelles voisines. Je crois qu'un des objectifs du dialogue avec l'équipe municipale, dans le cadre de la ZAC, est l'écriture de règles contraignantes (PLU, PLUI?) qui protégeront, à la fois, l'environnement, la biodiversité et la population actuelle d'éventuelles tentations de "bétonnage" en hauteur ou de "bitumage".

Merci, Madame la Maire, de protéger durablement la population actuelle de Thorigné-Fouillard contre les risques de dégradation de notre cadre de vie.

Bien à vous et Cordialement

Arnaud Chapin